Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20221219-008_20220157-DE
Reçu le 20/12/2022

Champagny en Vanoise
Paradiski

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

N° 2022 0157

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Ont pris part à la délibération	10
Procurations :	01
Date de convocation :	13 décembre 2022
Date d'affichage :	13 décembre 2022

****

L'An Deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembres à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Olivier CHENU,

Secrétaire : Vincent RUFFIER DES AIMES

Objet : Décision modificative n°7 – Budget communal

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de fin d'année de l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°7 suivante :

Désignation	***Dépenses***		***Recettes***	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61521 : Entretien de terrains		30 000.00 €		
D 6156 : Maintenance		20 000.00 €		
D 6226 : Honoraires		36 000.00 €		
TOTAL D011 : Charges à caractère général		**86 000.00 €**		
D 6413 : Personnel non titulaire		84 000.00 €		
TOTAL D012 : Charges du personnel		**84 000.00 €**		
D 6574 : Subv. fonct. Person. Droit privé		10 000.00 €		
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante		**10 000.00 €**		
R 7366 : Taxe remontées mécaniques				180 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		**180 000.00 €**		**180 000.00 €**
TOTAL GENERAL	**180 000.00 €**		**180 000.00 €**	

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20221219-008_20220157-DE
Reçu le 20/12/2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°7 d'un montant de 180 000.00 € du Budget communal,

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE